

Les dix premiers jours de Dhul-Hijja

Chers frères et sœurs, Assalamou alaykour.

Dix jours durant, avant la fête du Sacrifice, il est recommandé de faire des efforts dans les actes d'adoration comme la prière, le rappel d'Allah, les contacts avec la famille, les aumônes, le fait de recommander le bien et d'interdire le mal, selon ses possibilités. Mois sacré du Pèlerinage, cette période correspondait, avant la révélation du Coran, à une trêve où les guerres et toute forme de violence étaient prohibées. Il existe des textes qui donnent des précisions sur des actes à faire.

Allah dit: « *Par l'Aube, et par les dix nuits.* » [l'Aube, v. 1 et 2]
Ibn Kathîr - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Cela fait référence aux 10 (premiers) jours de Dhul-Hijja. » Allah a dit aussi : « ... *Et pour invoquer le nom d'Allah aux jours fixés...* » [Le Pèlerinage, v. 28]

Ibn 'Abbâs a dit à propos de l'explication de ce verset : « Ce sont les dix jours [de Dhul-Hijja]. »

Ibn 'Abbâs a dit aussi : « Le Prophète - Paix et salut d'Allah sur lui - a dit : « Il n'y a pas d'œuvres meilleures que celles faites en ces 10 jours. » Les Compagnons dirent : « Même pas le Jihâd ? » Il dit : « Même pas le Jihâd, sauf un homme qui sortirait risquant sa vie et ses biens et qui ne reviendrait avec rien (càd. qu'il y perdrait sa vie et sa fortune). » Rapporté par Al-Bukhârî.

Ce qu'il est recommandé de faire pendant ces 10 jours : Il est recommandé de faire des efforts dans les actes d'adoration comme la prière, le rappel d'Allah, les contacts avec la famille, les aumônes, le fait de recommander le bien et d'interdire le mal, selon ses possibilités.

Il existe des textes qui donnent des précisions sur des actes à faire en particulier :

1- Prononcer les formules de rappel : Dire « Allâhu Akbar » (Takbîr), « Lâ Ilâha Illallâh » (Tahlîl), « Al-Hamdu Lilâh » (Tahmîd), car selon le hadith d'Ibn 'Umar - qu'Allah l'agrée - le Prophète a dit : « Il n'y a pas de jours plus importants auprès d'Allah - exalté soit-Il - et au cours desquels les œuvres sont plus aimées de Lui, que durant ces 10 jours. Donc, dans cette période, répétez les formules « Allâhu Akbar », « Lâ Ilâha Illa'llâh », « Al-Hamdu Lilâh ». » Rapporté par At-Tabarânî dans son *Mu'jam ul-Kabîr*.

L'imam Al-Bukhârî - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Ibn 'Umar et Abû Hurayra - qu'Allah les agrée - allaient au marché pendant les 10 jours et ils répétaient « Allâhu Akbar » et les gens répétaient derrière eux." (chacun pour soi, car il n'existe aucune preuve qui prouve qu'il faut dire cette formule en groupe, d'une seule voix).

Une formule acceptée est :

« **Allâhu Akbar, Allâhu Akbar, Lâ Ilâha Illa'llâh...Allâhu Akbar, Allâhu Akbar, Wa Lilâhil-Hamd.** »

Et Ibn 'Umar répétait le Takbîr à Mina pendant ces 10 jours, après les prières, au moment de se coucher, dans sa tente, dans ses assemblées et lors de ses promenades. Il est recommandé de dire le Takbîr à haute voix, selon ce qu'ont fait 'Umar, son fils et Abû Hurayra.

2- Le jeûne : certaines femmes du Prophète - salut et prière d'Allah sur lui - rapportent : « Le Prophète - paix et salut d'Allah sur lui - jeûnait les 9 (premiers) jours de Dhul-Hijja, le jour d'Achoura, et trois jours par mois. » Rapporté par l'imam Ahmad, Abû Dâwûd et An-Nassâ'î.

3- Le jeûne du jour d'Arafat (9ème jour de Dhul-Hijja): jeûner ce jour est une *Sunna* confirmée pour celui qui n'effectue pas le pèlerinage, selon le hadith du Prophète - Paix et salut d'Allah sur lui : « J'espère la récompense d'Allah que ce jeûne efface tes péchés de l'année écoulée et ceux de l'année à venir. » Rapporté par Muslim.

4- Le Hajj et la 'Umra : Abû Hurayra rapporte du Prophète - Paix et salut d'Allah sur lui - qu'il a dit : « Accomplir la 'Umra efface les péchés entre cette 'Umra et la dernière, et un Hajj accepté (d'Allah) n'a d'autre récompense que le paradis. » Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.